

**DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE  
COMMUNE DE L'ÎLE DE BATZ**

**CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 30 août 2019 à 18 heures  
Salle du Conseil municipal**

L'an deux mil dix-neuf le trente du mois d'août à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île de Batz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy CABIOCH, Maire.

Date de la convocation : **22 août 2019**

Nombre de conseillers en exercice : **14**

Présents : Mesdames et Messieurs Guy Cabioch (procuration de M. David Tanguy), Jacky Prigent, Marie-Rose Créach, Brigitte Siredey (procuration de M. Yann Caroff), Alexia Créach, Armand Glidic, Éric Grall, Jean-Luc Gaurichon, Christine Portanelli, René Rose, Anne Diraison.

Absents excusés : M. Yann Caroff (Procuration à Mme Brigitte Siredey), David Tanguy (Procuration à M. Guy Cabioch).

Absent : M. Alain Glidic

Secrétaire de séance : Mme Siredey Brigitte est élue à la majorité des voix.

---

**COMPTE RENDU**

Le procès-verbal de la séance du 21 juin 2019 a été adopté à la majorité des voix ;  
Le Conseil municipal a adopté, par voie de délibération :

**Délibération n° 2019-037**  
**Chambre funéraire**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 1 abstention (M. Armand Glidic), Mme Diraison ne prenant pas part au vote :

- attribue les 4 lots de l'appel d'offres à savoir les lots n° 03 - 09 - 10 - 11 relatif à la création d'une chambre funéraire conformément au descriptif rédigé ci-dessus,
- déclare les lots n° 01 - 02 - 04 - 05 - 06 - 07 - 08 - 12 comme étant infructueux et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour lancer une procédure de marché négocié,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour attribuer les lots n° 03 - 09 - 10 - 11 aux Entreprises qui seront déclarées comme étant les mieux disantes suite à la procédure négociée,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et avenants relatifs à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2019.

---

**Délibération n° 2019-038**  
**Aménagements du Débarcadère**

Après un large débat sur les différentes solutions évoquées à propos du projet initial et du fonctionnement sur la

circulation des piétons,

Considérant la nécessité de sécuriser l'avenue du Débarcadère,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 12 voix pour et 1 abstention (Mme Diraison), autorise le Maire à lancer la procédure du marché nécessaire à la réalisation des travaux tels que présentés.

La séance est levée à 19 heures 10.

Le Maire,  
Guy CABIOCH.